

NOUVEAU !
100 % déductible
de vos revenus
fonciers



Assurance GLI Garantie Totale®

Nous garantissons le paiement de votre loyer et de vos charges chaque mois à date fixe

® Marque déposée à l'INPI sous le numéro 4698119

Qui a dit que louer un bien était risqué ?



Le saviez-vous ?

Le risque en cas d'impayés locatifs : attendre 30 mois le départ de votre locataire.

Les solutions actuelles d'assurances loyers impayés ne vous indemnisent qu'au bout de 3 à 4 mois puis tous les 3 mois.

Vous devez donc avancer les sommes en trésorerie.

Votre budget personnel est rapidement impacté.

Finis le stress !

Avec notre nouvelle assurance GLI Garantie Totale, vous avez désormais la certitude de percevoir votre loyer à date fixe que votre locataire ait réglé ou non.

Une offre unique de gestion locative adossée à une assurance loyers impayés complète

Un service de gestion locative

- ✓ Sélection rigoureuse de votre futur locataire
- ✓ Délivrance d'un certificat de Garantie Totale
- ✓ Gestion administrative, comptable et juridique de votre logement
- ✓ L'entretien de votre bien locatif avec devis
- ✓ Le respect de toutes les réglementations en vigueur
- ✓ Notre expertise à votre service

À partir de 4,68 % TTC



Une assurance loyers impayés Garantie Totale

- ✓ Votre locataire agréé en moins de 2 heures ouvrées sur www.zelok.fr
- ✓ Une prise en charge à 100 % des loyers impayés sans plafond d'indemnisation jusqu'à expulsion
- ✓ Protection juridique incluse
- ✓ Détériorations locatives indemnisées jusqu'à 10 000 euros sans franchise

2,50 % TTC

(prix net sans Tva)

Une fois le candidat agréé, vous avez ensuite la garantie de percevoir votre loyer qu'il ait réglé ou non !

Simple, rapide et efficace : Vous protéger et Vous sécuriser

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire liée au Coronavirus, vous vous interrogez certainement sur les conséquences économiques et sur les éventuelles difficultés rencontrées par vos locataires

Les constats

- 153 000 procédures expulsions locatives en France en 2019
- Délai d'une procédure d'expulsion en France : 30 mois
- Des risques augmentés : baisses de revenus, licenciements et période de chômage total ou partiel
- Confinement : prolongation des trêves hivernales sur plus de 9 mois en 2020

Les solutions

- Sélection de votre candidat locataire par nos soins
- Validation du candidat par nos experts en moins de 2 heures ouvrées
- Vérification automatique des faux documents pour encore mieux vous protéger

Le graal : l'agrément « Garantie Totale Zelok »

- Vous recevez un agrément qui vous certifie que le loyer et vos charges vous seront versés chaque mois que votre locataire ait réglé ou non et jusqu'à son expulsion





CONTACTEZ-NOUS

Pour tout renseignements supplémentaires,
Contactez votre agence **HABITAT CONSEIL IMMOBILIER**
au **04 76 24 02 26**



1301, avenue de l'Europe-Espace St Martin
38330 MONTBONNOT ST MARTIN
contact@hc-immobilier.fr

